

Point de vue sur la réforme du Service National

Les associations de travail volontaire, considérant que le choix d'aller vers une armée de métier n'est pas seulement un choix stratégique et technique, mais touche les fondements d'un principe républicain de défense associant les citoyens, ne peuvent accepter que cette décision ait été prise en dehors de tout débat démocratique et politique.

Les associations d'éducation populaire, concernées par les choix de société, ont à promouvoir une réflexion sur le contexte national, européen et international actuel, sur les « besoins de défense et les impératifs de solidarité ». Des formes alternatives de participation citoyenne à la sécurité, à la réduction de la fracture sociale, à l'entente internationale, doivent être développées.

1. Une position liée aux racines des associations de chantiers

La volonté de promouvoir la paix au travers des rencontres internationales, et la volonté de mener à bien avec des volontaires des actions concrètes en faveur de la collectivité ont été à l'origine des mouvements de chantiers de jeunes. Ces valeurs se retrouvent dans les orientations prises par les associations au cours des ans en particulier lorsqu'elles organisent des chantiers pour contribuer à la rencontre et à la compréhension mutuelle, autour de projets d'intérêt général : lorsqu'elles militent pour la reconnaissance de l'Objection de Conscience et pour le respect de la spécificité du statut, lorsqu'elles organisent des chantiers et des rencontres pour lutter contre les différentes formes de violence.

C'est fort de ces racines et du travail de ses associations dans ces domaines que COTRAVAUX a, par exemple, développé un programme interassociatif en Ex-Yougoslavie. C'est sur ces mêmes bases que COTRAVAUX veut stimuler la réflexion et être force de proposition en ce qui concerne l'avenir d'un service national.

2. Le droit à l'Objection de Conscience

Quelles que soient les orientations prises dans l'avenir, le droit à l'Objection de Conscience doit être préservé, et garanti sous une forme adaptée (inscrit dans la constitution). Toutes les personnes, y compris les militaires, doivent pouvoir, à tout moment, signifier leur objection et être respectées dans ce choix.

3 La promotion d'un temps de service à la collectivité, facteur de développement personnel

Il faut promouvoir un service à la collectivité, dans un objectif de brassage social et de construction de la citoyenneté. Tout jeune (garçon ou fille), doit pouvoir participer à l'effort d'une nation, au-delà de l'impôt. Les plus marginalisés ne peuvent être exclus de ce service représentant une ouverture certaine vers une citoyenneté active, et une activité valorisante, pour eux et pour la société, facilitant leur intégration.

Le service à mettre en place doit donc pouvoir concerner le plus grand nombre de jeunes. La capacité d'intégration, dans des objectifs de développement personnel et collectif, ne peut s'entendre que si l'état donne les moyens nécessaires à la formation, l'encadrement, le suivi des jeunes en service volontaire. Ceci peut seul garantir que ces jeunes ne remplacent pas de la main d'oeuvre salariée et n'entrent pas dans un système de rentabilité.

Tant dans un cadre de volontariat que dans un cadre obligatoire, ces objectifs doivent guider la mise en place d'un futur service. Cotravaux ne souhaite pas prendre position sur « service volontaire ou obligatoire », les positions pouvant être différentes au sein de la coordination. Mais, pour chaque choix, une vigilance particulière doit s'exercer pour que le service « civil ou civique » ne soit pas détourné de sa vocation.

4. Un service national, étape vers un service international

Le brassage et l'ouverture qui doit prévaloir dans la mise en place de ce service, s'entend d'abord dans ses réalités nationales. Mais ce peut être une étape vers un service ouvert sur une dimension internationale.